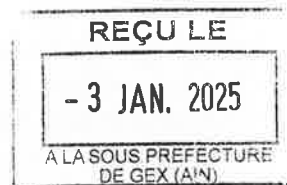


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX**

Nombre de membres

afférents au C.M : 11
en exercice : 08
qui ont pris part
à la délibération : 08

SEANCE du 3 décembre 2024



L'an deux mille vingt quatre, le trois décembre, à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
26/11/2024

Etaient présents :
GROSGURIN Laurence LEVRIER Patrick Adjoints
MERMET Jacques, TREMBLAY Sacha,
GROSGURIN Jean-pierre.

Date d'affichage
26/11/2024

Excusé(s) : GABRIEL-ROBEZ Delphine pouvoir à Patrick LEVRIER
PERONNET Gilles pouvoir à Roger GROSSIORD

Elue secrétaire de séance : GROSGURIN Laurence

OBJET DE LA DELIBERATION : Tarifs des secours sur pistes, tarif du transport en ambulances par transporteur sanitaire privé et tarif de transport par les sapeurs-pompier en cas d'indisponibilité des transporteurs sanitaires privés pour la saison 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités de mise en œuvre de ce service, le Syndicat Mixte des Monts Jura gère les secours sur pistes que la mairie lui délègue ; les interventions sont payées par la Commune qui se fait rembourser par les accidentés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter de nouveaux tarifs.

Secours sur pistes

Prestations	Communes à délibérer TTC
Zones rapprochées secours et transports de moins de 1 km	229
Zones éloignées secours et transports de plus de 1 km	413
Front de neige Soins effectués aux postes de secours	60
Zone exceptionnelle Tout ce qui ne fait pas parti du domaine balisé et ouvert	810
Temps passé par pisteuse (prix de l'heure)	100
Transport en engin de damage (prix de l'heure)	270
Transport en scooter des neiges (prix de l'heure)	95

Coût de l'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public (prix de l'heure)
--

420

Lorsque l'évacuation des blessés nécessite un transport en ambulance (*ambulance des 4 Villages*), les tarifs appliqués sont fixés ainsi :

- Transport de la télécabine au cabinet médical de Lélex 600€/prestation
- Transport de la télécabine au cabinet médical des Rousses 600€/prestation
- Transport de la télécabine au centre hospitalier le plus proche dans un rayon de 50 km 600€/prestation
au-delà de 50 km viendra s'ajouter le tarif général de la sécurité sociale

En cas d'impossibilité des transporteurs sanitaires privés le transport des blessés sera effectué par le SDIS.

Tarifs du SDIS	2023
Distance inférieure ou égale à 15 km	400 €
Distance supérieure à 15 km	400 €

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par 08 voix POUR 0 CONTRE 0ABSTENTION

ACCEPTE les propositions de tarifs de secours sur les pistes, transport en ambulance privée (*ambulance des 4 Villages*) et transports par le SDIS

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à les mettre en application.

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD

